



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Marc PORRET, Mme Nicole THABUIS

A donné pouvoir :

Mme Nicole THABUIS à Nathalie MASSART

M. Alexandre DESTREM est élu secrétaire de séance.

DEL_06222026

Objet : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la formation de ses commissions communales pour la durée du mandat ;

Il est proposé de former les commissions municipales suivantes :

Commissions	Membres
Voirie	Marc PORRET (élu référent) Annick CHALANSONEX, Pascal CHEVALLEREAU, Maeva CHIROL, Alexandre DESTREM, Olivier PAILLOT, Olivier VINCENT
Cimetière	Nathalie MASSART (élue référente) Pascal CHEVALLEREAU, Valérie ORGE, François Régis GARBIT

Commissions	Membres
Bâtiments	Ivan BREUILLOT (élu référent) Pascal CHEVALLEREAU, Alexandre DESTREM, Olivier PAILLOT, Olivier VINCENT
Eau – Assainissement	Marc PORRET (élu référent) Ivan BREUILLOT, Pascal CHEVALLEREAU, Alexandre DESTREM, Baptiste MERMILLOD BLARDET, Corinne SAUVE, Adeline TOULORGE
Action sociale	Nathalie MASSART (élue référente) Pascal CHEVALLEREAU, Corinne SAUVE, Nicole THABUIS, Adeline TOULORGE
Forêts, environnement, sentiers	Maeva CHIROL (élue référente) Annick CHALENEX, Pascal CHEVALLEREAU, Alexandre DESTREM, François Régis GARBIT, Corinne SAUVE
Affaires scolaires, enfance	Nathalie MASSART (élue référente) Pascal CHEVALLEREAU, Marc PORRET, Nicole THABUIS, Adeline TOULORGE, Olivier VINCENT
Communication	Maeva CHIROL (élue référente) Pascal CHEVALLEREAU, Alexandre DESTREM, Adeline TOULORGE
PCS, réseau d'alerte	Pascal CHEVALLEREAU (élu référent) Ivan BREUILLOT, Maeva CHIROL, Nathalie MASSART, Marc PORRET, Valérie ORGE, Adeline TOULORGE, Olivier VINCENT
Finances	Maeva CHIROL (élue référente) Ivan BREUILLOT, Pascal CHEVALLEREAU, Nathalie MASSART, Baptiste MERMILLOD BLARDET, Marc PORRET, Olivier PAILLOT
Urbanisme	Pascal CHEVALLEREAU (élu référent) Annick CHALENEX, Maeva CHIROL, Alexandre DESTREM, Valérie ORGE, Olivier PAILLOT, Adeline TOULORGE, Olivier VINCENT
Agricole, AFP	Baptiste MERMILLOD BLARDET (élu référent) Pascal CHEVALLEREAU, Valérie ORGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de former pour la durée du mandat, les commissions municipales dont la composition détaillée figure dans la présente délibération ;
- **PRECISE** que ces commissions, constituées en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal et d'émettre des avis ;

- **RAPPELLE** que M. le Maire ou son représentant est membre de droit et président toutes les commissions conformément à l'article L. 2121-22, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

Le secrétaire de séance,
Alexandre DESTREM



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Pascal CHEVALLERAU

16 AVR. 2026 16 AVR. 2026

